



Le 23 novembre 2020

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire

Les actionnaires de VIRBAC sont avisés qu'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire se tiendra le mardi 15 décembre 2020 à 9 heures, dans les bâtiments de VIRBAC Direction, 13ème rue L.I.D., 06517 Carros.

Toutefois, par mesure de précaution, il est rappelé que la société encourage vivement ses actionnaires à voter par correspondance ou donner pouvoir au président de l'assemblée générale, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible sur le site de la société corporate.virbac.com.

En fonction des impératifs sanitaire et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'assemblée générale des actionnaires pourraient évoluer et ladite assemblée pourrait se tenir exclusivement à huis-clos hors présence physique des actionnaires.

La société invite ses actionnaires à consulter régulièrement son site internet corporate.virbac.com pour connaître les modalités définitives de tenue de l'assemblée générale.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques. Aucun site visé à l'article R225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 4 novembre 2020. Les avis de convocation et de réunion seront disponibles sur le site internet de la société : corporate.virbac.com ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette assemblée.